

PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 10 octobre 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowski - Fabrice Garlaschi - Mickael Guillaumot - Jacques Olivier - Pascal Rousset - Régis Rubies**

Absents excusés : **Mme Laetitia Duchemin - MM. Mickael Herry - Gabriel Jost**

Le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

RENTREE DU FOOT

Cette année, 5 sites sont retenus pour la rentrée du foot féminin le samedi 14 octobre.

- SITE de **SERVIAN / ST JEAN DE VEDAS / SUSSARGUES** : Arrivée des équipes Catégorie U13F à 09H00
- Site de **JACOU** : Arrivée des équipes Catégorie U11 F à 8 à 09H00
- Site de **JACOU** : Arrivée des équipes Catégorie U8 F à 09H30
- Site des **ARCEAUX** : Arrivée des équipes Catégorie U11 F à 5 à 09H00
- Site des **ARCEAUX** : Arrivée des équipes Catégorie U13 F à 5 à 10H30

REGLEMENT

Article 1 :

Pas de classement final

Pas d'affichage des scores des matches.

Article 2 :

Planning : Voir le fichier organisation et déroulement technique de la journée (envoyé aux clubs)

Article 3 :

Durée des matches :

5x8 minutes POUR LES U8 F

3x16 minutes (sans mi-temps) POUR LES U11 F ET U13 F

3x20 minutes (sans mi-temps) POUR LES U13 F

Article 4 :

Pour cette journée pas de vérification des licences (Journée ouverte aux licenciés et non licenciés)

Article 5 :

Les lois du jeu du foot à 8, à 5 et à 4 seront appliquées lors de cette journée.

U11 F A 5

Les poules :

Poule A

AS BEZIERS 2

FC THONGUE ET LIBRON 2

FC LESPIGNAN VENDRES 1

MEZE STADE FC 1
RC NEFFIES ROUJAN 1
AS MONTARNAUD 1

Poule B

3MTKD SCS 1
ARCEAUX MTP 1
ASPTT MONTPELLIER 1
FC PAS DU LOUP 2
PI VENDARGUES 1
US MAUGUIO CARNON 3
US LUNEL 1

3 matchs de 16 min par plateau.
En prévision 1 plateau par mois de foot à 8 découverte.

BRASSAGE U13F A 8

Ci-dessous les poules de brassage retenues.

Poule A

RC VEDASIEN 1
AS MONTARNAUD 2
AV CASTRIES 1
US MAUGUIO CARNON 1

Poule B

RC VEDASIEN 2
ARCEAUX MTP 1
GC LUNEL 1
JACOU CLAPIERS FA 1

Poule C

PI VENDARGUES 1
US VILLENEUVOISE 1
ENT ST CLEMENT MONT 1

Poule D

PI VENDARGUES 2
ASPTT MONTPELLIER 1
FC PAS DU LOUP 1
FC SUSSARGUES 1

Poule E

FC THONGUE ET LIBRON 2
AS MEDITERRANEE 34 1
AS BEZIERS 1

Poule F

FC THONGUE ET LIBRON 1
FC LESPIGNAN VENDRES 1
AS MEDITERRANEE 34 2

Poule G
SC SETE 1
RCO AGDE 1
MEZE STADE FC 1
ENT S CŒUR HERAULT 1

Les équipes se rencontrent sur une durée de 30mn (2 x 15 mn avec pause coaching de 2 mn). Les défis techniques seront à faire avant le début des rencontres.

RASSEMBLEMENT U18F

Le samedi 7 octobre avait lieu le rassemblement des U18F à Frontignan au complexe sportif LUCIEN JEAN en présence de Yoann VINCENT (CTD DAP), Vanessa MIZZI et Pascal LEFEVRE de la section féminine du District. Au programme Foot en marchant et matchs amicaux.

Merci au club de Frontignan pour l'accueil et l'organisation.
Bravo aux joueuses et éducateurs présents pour leur participation.



CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage des 16^{èmes} de finale du challenge Maurice Balsan aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à 17h30, au District, au sein de la maison des sports Nelson Mandela.
Les clubs sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES SENIORS A 11

⚽ Poule A

ST GERVASY FC 1 / CASTELNAU CR. 1

Du 14 octobre 2023

Est reportée au 29 octobre 2023

(Accord des 2 clubs)

FÉMININES SENIORS A 8

⚽ Poule B

B. CEVENNES GANGEOISE 1 / ST JUST ASCM 1

Du 14 octobre 2023
Est reportée au 22 octobre 2023
(Accord des 2 clubs)

FÉMININES U15

🌀 Poule D

MEZE STADE FC 1 / LATTES AS 1

Du 14 octobre 2023
Est reportée au 25 novembre 2023
(Arrêté municipal)

LATTES AS 1 / ENT ST THIB PEZENAS 1

Du 7 octobre 2023
Est reportée 21 octobre 2023
(Accord des 2 clubs)

FORAITS

FC MILHAUD F. 1

26801637 – Féminines seniors à 11 (A) du 8/10/2023
Contre Quissac GC 1

Courriel du District du Gard le 4 octobre 2023

Amende : 40€

LAVERUNE FC 1

26939670 – Féminines seniors à 8 (C) du 15/10/2023
Contre FC Pas du Loup 1

Courriel du 10 octobre 2023

Amende : 28€

FC PAS DU LOUP 1

26939692 – Féminines seniors à 8 (C) du 8/10/2023
Contre Balaruc stade 1

Courriel du 6 octobre 2023

Amende : 28€

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

JUVIGNAC AS 1

27255909 – Féminines U15 (B) du 30/09/2023
Contre FC Pas du Loup 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe FC PAS DU LOUP 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe JUVIGNAC AS 1 avec amende de 28€ pour en reporter le bénéfice à l'équipe FC PAS DU LOUP 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

LODEVOIS LARZAC F. 1

Féminine senior à 8

Mail du 5 octobre 2023

Amende : 70€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

SC SETE 1

26817908 – Féminines seniors à 11 (B) du 8/10/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 17 octobre 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 17 octobre 2023

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowski